

Edito

En vertu du Code Electoral qui énonce que sont interdites les campagnes de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité à compter du 1^{er} Septembre 2013, ce bulletin d'information sera le dernier avant les prochaines élections municipales qui se dérouleront les 9 et 16 Mars 2014.

Les dispositions relatives à l'élection des conseillers municipaux et communautaires sont adoptées.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, ce qui est notre cas, les membres du Conseil Municipal seront élus au scrutin majoritaire de liste à deux tours.

Une déclaration de candidature déposée à la Préfecture ou à la Sous-préfecture est obligatoire pour tous les candidats. Le nombre de conseillers reste fixé à 15.

Les conseillers communautaires, élus pour la même durée de 6 ans, sont désignés dans l'ordre du tableau : maire, 1^{er} adjoint...

En attendant, le Conseil Municipal continue et continuera jusqu'au terme de son mandat de s'activer afin que les nombreux dossiers qui sont en cours se concrétisent.

Bonne fin de vacances et bonne rentrée à tous, petits et grands.



**Nous souhaitons la bienvenue à Messieurs
JUVIN Jean-Philippe et BLOT Vincent,
tous deux habitants d'Aigremont
affectés au service technique,
en contrat aidé depuis le 1^{er} Mai 2013.**



CONSEILS MUNICIPAUX

ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CEVENNES POUR LA COMPETENCE SCOT :

La commune d'Aigremont a délibéré pour adhérer au Pays des Cévennes pour la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et a désigné pour la représenter au sein de ce syndicat deux délégués : Claude CASTANET (titulaire) et Gilles TRINQUIER (suppléant).

COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN 2014 :

La Communauté de Communes du Piémont Cévenol propose la répartition de 65 conseillers communautaires pour les 34 communes adhérentes. La répartition des sièges étant fonction de la population municipale de chaque commune, Aigremont pourrait ainsi avoir deux représentants. Le conseil municipal délibère favorablement sur cette proposition.

PARTENARIAT AVEC LE SITE DU PONT DU GARD

Le conseil municipal a signé une convention de partenariat avec l'EPCC du Pont du Gard pour permettre aux administrés de la commune d'obtenir une carte d'abonnement annuel qui permet l'accès gratuit au site (voir encart).

ATESAT

Notre commune étant toujours éligible à l'Assistance Technique de l'Etat, la convention est renouvelée pour un montant de 203.03 €.

PÉRÉNNITÉ DU CENTRE DE CHIRURGIE CARDIAQUE DU GARD

La pérennité du seul centre de chirurgie cardiaque du Gard est menacée. Le conseil municipal apporte son soutien au maintien de cette structure en délibérant dans ce sens.

PÉTITIONS

➤ **LIMITATION DE LA VITESSE SUR LA RD 8 :**

Après étude avec le service des routes, un nouvel arrêté permanent n°2013-DEEG-SES-PERM N°16 porte limitation de la vitesse sur la RD 8 à 70Km/h dans les deux sens depuis le 13 Mai 2013 et ce du Mas des Faussets au Mas de Fontanès.

➤ **MAJORATION DE LA VALEUR LOCATIVE :**

A la demande du conseil municipal, les services fiscaux et la Préfecture ont répondu favorablement à l'abrogation de la majoration de la valeur locative. Il n'y aura pas d'imposition pour 2013.

TRAVAUX EN COURS ET A VENIR

Parking d'Antignargues :

Les travaux de réalisation touchent à leurs fins. L'éclairage est en place, le traçage, la signalisation et les finitions auront lieu courant septembre-octobre.

Aménagement D215 : Traversée du village

Le Conseil Général étudie et chiffre le montant des aides allouées pour la réalisation du projet.

Cave coopérative :

La consultation du marché de démolition de la cave coopérative et ses annexes a pris un mois de retard à cause du diagnostic amiante ce qui porte la remise des offres au 3 Septembre 2013.

Assainissement :

Une aide financière du Conseil Général du Gard, maître d'œuvre, et de l'agence de l'eau vient de nous être attribuée, ce qui va permettre au Conseil Général de lancer la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux sur le réseau d'assainissement notamment Rue du Paradis et sur un secteur du hameau d'Antignargues.

Voirie :

Dans le cadre du Fond Départemental d'Équipement alloué par le Conseil Général du Gard, la commune bénéficie d'une contribution de 50% pour la réalisation des travaux de voirie effectués sur les exercices comptables 2013 et 2014. La première tranche est réalisée, la deuxième prévue courant 2014 pourrait être commencée avant la fin de l'année si nos finances le permettent.

Bibliothèque :

Nous remercions vivement les administrés qui nous ont fait de généreux dons de livres : Mesdames et Messieurs CUVELLIEZ, BARRA, CHALMET, NAYRAL-LABORIE, GUIL et JUMEAU.

Le classement de ces livres a pu débuter grâce à l'aide de nombreux bénévoles et élus : Mesdames SCHOLTAISE, LLEBOT, STEVENS, TEISSIER, ROGER, BARDET-BOREL, ROUILLON, TRUC et GAGNEUX ainsi que Monsieur PEREZ Thierry, conseiller municipal et référent de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en matière de lecture publique.

Haut débit :

Un accord vient d'être trouvé avec la Mairie de Lédignan. Le raccordement doit se faire d'ici la fin du mois de Septembre.

ECOLE



Suite à de nombreux échanges avec les Maires, le Conseil Général est revenu sur sa décision de rendre payant le transport scolaire des enfants de maternelle. Ce service reste donc gratuit. Seuls des frais de dossier de 20€ à charge des parents sont à régler pour l'obtention de la carte.

Cette année encore les classes de nos écoles seront bien remplies :

ECOLE D'AIGREMONT		ECOLE DE SAINT-BENEZET	ECOLE DE CASSAGNOLES		ECOLE DE MARUEJOLS-LES-GARDON
PS / MS	MS / GS	GS / CP	CE 1 / CE 2	CE 2 / CM 1	CM 1 / CM 2
28	26	23	23	24	24
TOTAL DES ENFANTS DU REGROUPEMENT					148

Durant les grandes vacances, des travaux de peinture ont été réalisés à l'école maternelle et les jeux de la cour de récréation retracés.

REPAS DU 13 JUILLET

Après l'apéritif offert par la municipalité à l'occasion de cette traditionnelle fête et malgré un temps incertain, les convives ont pris place sous le préau de l'école pour déguster le repas préparé par le traiteur « J.P.K. » au cours duquel chacun a pu admirer le spectacle des feux d'artifice tirés par les villages voisins.



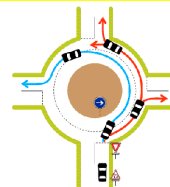
ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE



L'arrêté interministériel du 29 Juillet 2013 publié au journal officiel du 2 Août 2013 porte reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de la commune suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012.

ROND POINT

Le Conseil Général du Gard nous a fait parvenir le projet de travaux d'aménagement d'un giratoire au croisement des Départementales 8 et 6110.



DIVERS

RAPPELS :

MOUSTIQUES TIGRES

Ils prolifèrent à vive allure. Chaque femelle « moustique tigre » pond environ 200 œufs. C'est au contact de l'eau qu'ils donnent des larves. Sachez les reconnaître (ligne blanche sur le thorax et pattes rayées), ils piquent particulièrement le jour. **Veillez donc à éliminer toute eau stagnante.**

EAUX USEES

Suite à l'article paru dans le bulletin municipal de Janvier, le service d'assainissement a constaté une diminution des déchets qui sont envoyés dans le réseau. Malheureusement les mauvaises habitudes reprennent le dessus et les canalisations sont à nouveau régulièrement bouchées par des lingettes et autres objets non biodégradables qui obstruent les conduites. **Veillez être vigilants, on ne peut pas tout jeter dans les canalisations.**

DATES A RETENIR

Samedi 28 Septembre	Journée des Associations Organisée par la municipalité
Samedi 26 Octobre	Dîner dansant Organisé par l'association O'LA
Lundi 11 Novembre	Cérémonie au Monument aux Morts Organisée par la municipalité
Les Vendredi 22 et 29 Novembre	Belote dans le cadre du Téléthon
Dimanche 24 Novembre	Loto Organisé par les Grémounins
Samedi 30 Novembre	Bourse aux jouets Organisée par l'Epicerie de la Circualde
Les 6 et 7 Décembre	Aigremonthon
Vendredi 20 Décembre	Noël des enfants Organisé par la municipalité